

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE QUARTIER GEORGES BRASSENS DU 13 MARS 2009</p>
--

Ordre du jour :

- La Coulée Verte
- Les nuisances liées au Parc des Expositions aux abords de la porte de la Plaine
- Le projet de Tour Triangle dans le Parc des Expositions

Etaient présents :

Collège des élus :

Philippe GOUJON, Député-Maire du 15^{ème} arrondissement

Louisa FERHAT, Adjointe au Maire du 15^{ème} arrondissement chargée des Conseils de quartier Alleray / Procession et Georges Brassens

Jean-Baptiste MENGUY, Conseiller de Paris, chargé auprès du Maire du 15^{ème} de la vie locale pour les quartiers Vaugirard/Parc des Expositions, Georges Brassens et Citroën/Boucicaut

Guy COUDERT, Conseiller d'arrondissement délégué auprès de l'Adjoint chargé de la culture, du patrimoine et des nouvelles technologies de l'information et de la communication

Marie-Hélène PIETRANICO, Conseiller d'arrondissement

Collège des habitants :

Titulaires :

Farida BENBEKHRITE

Yvette BEULAYGUE-MORVAN

Philippe BALMETTE

Françoise FAVIER

Robert HAMOU

Priscilla HAMON

Suppléants :

Jeannette SENEAL

Didier RHEIMS

Pierre BOURRU

Collège des associations :

Claude LEPLAT, Aménagement-Population du 15^{ème}

Union Nationale des Combattants 15^{ème}

Invité :

Marjorie NETANGE, UNIBAIL-RODAMCO

Etait excusé :

Nicolas ROBUCHON, Croix-Rouge

Mme FERHAT remercie les participants d'être venus très nombreux et présente l'ordre du jour. Monsieur **LEPLAT** interviendra sur la coulée verte, Monsieur **RHEIMS** sur les nuisances liées au Parc des Expositions aux abords de la Porte de la Plaine, et la suite du débat portera sur la future Tour Triangle qui doit prendre place dans le Parc des Expositions, car beaucoup de gens ont demandé à ce que le sujet, qui concerne directement cette partie du quartier, soit abordé durant ce Conseil de quartier.

Mme FERHAT indique qu'elle n'a pas toutes les infos sur l'ensemble des dossiers, aussi elle a demandé au Maire d'être présent pour intervenir sur ce troisième sujet.

- Aménagement de la Petite Ceinture en Coulée Verte

M. LEPLAT, de l'association Aménagement - Population du 15^{ème}, est membre du groupe de travail urbanisme, auquel appartiennent également M. LACHASSAGNE et Mme STRAUSS, qu'il remercie. Il évoque le projet de réaménagement de la Petite Ceinture actuellement en friche, qui concerne tout le sud du 15^{ème} arrondissement, de la rue Jacques Baudry à la rue du Professeur Florian Delbarre.

Depuis au moins 1995, la Coulée verte est évoquée comme devant être une promenade entre le Parc Georges Brassens et le Parc André Citroën sur une distance de 2,9 km. Il reste entendu que RFF (Réseaux Ferrés de France), propriétaire du terrain, exige le maintien d'une voie ferroviaire au titre de la réversibilité du site. En 2006, M. CHESNAUD, directeur de RFF, disait que la Petite Ceinture n'est pas à vendre.

M. LEPLAT exprime le souhait du quartier que le secteur compris entre la rue Jacques Baudry et le parc Georges Brassens, y compris le tunnel de Vaugirard, soit ouvert au public sans délais ni concessions.

Le projet de Coulée verte a été repris en 2003 et présenté au Conseil de Paris par Mme de CLERMONT TONNERRE, actuellement 1^{ère} Adjointe au Maire du 15^{ème} arrondissement.

Mais aujourd'hui, selon le projet retenu par la Ville de Paris sous le titre : « Marche exploratoire » en date du 21 Juin 2006, seul le secteur qui irait de la Place Balard à la rue Olivier de Serres est prévu. Soit un parcours en viaduc et remblai de 1300 mètres dont 500 mètres en couloir entre la rue du Hameau et le tunnel de Vaugirard fermé, donc sans issue vers le quartier Georges Brassens.

De plus le secteur comprendrait 7000 m² de concessions hors périmètre de la promenade. Le parcours étant en viaduc et remblai, il est prévu des travaux dispendieux, à savoir 4 ascenseurs et 5 escaliers. Entre les concessions à d'autres et les ouvrages précités, **M. LEPLAT** pose la question du devenir de la continuité de la biodiversité dont se réclame Mme HIDALGO dans le document : Paris 21^{ème} s. édité par l'APUR en octobre 2008. Elle en est la directrice.

M. LEPLAT estime indispensable un geste pour l'environnement, et l'ouverture de l'ensemble de la promenade.

Il suggère dans un premier temps, à moindres frais, l'exploitation des accès existants : rue Jacques Baudry, parc Georges Brassens - la Petite Ceinture y est de niveau-, l'escalier de la gare de Vaugirard, la rampe qui dessert le dépôt désaffecté de la RATP rue Desnouettes, et enfin la rampe qui fait face à l'entrée du Jardin noir du Parc des Cévennes. Quant au tunnel de Vaugirard celui-ci devrait également être ouvert : un éclaircissement de la voûte au karcher, un éclairage d'ambiance, et un système de vidéo-surveillance le rendraient tout à fait accessible. Le règlement des Parcs et Jardins devrait y être appliqué.

Par ailleurs un document de la Direction des Parcs et Jardins de l'année 2000 signale que les lignes haute tension qui jalonnent le parcours sont déjà sécurisées. Donc la promenade devrait être ouverte au plus tôt. Les gros travaux ne devraient être effectués qu'autant que de réel besoin. Il ne faut pas oublier qu'il ne serait concédé qu'un bail emphytéotique, soit 12 ans à sa connaissance. Mais qu'en est-il vraiment aujourd'hui ? Actuellement, une partie de la Petite Ceinture sert de base de maintenance à la construction du tramway T2

dont la mise en service est prévue à l'horizon 2010. Aussi, vient une autre question : quel est le calendrier pour l'aménagement de l'ensemble de la Coulée verte ?

L'association Aménagement - Population du 15^{ème} défend l'ensemble de la Coulée verte car cela n'aurait pas de sens autrement.

Le secteur Georges Brassens, de la rue Jacques Baudry au tunnel de Vaugirard, est sans contraintes, du moins d'après la récente mouture du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et peut, à moindres frais, être ouvert quasiment sans délais. Cela est demandé d'autant plus fermement si l'on tient compte du fait suivant : en date du 19 Décembre 1975 le Conseil de Paris a décidé la création du Parc Georges Brassens avec une surface de 9 hectares. Or, actuellement le Parc fait moins de 7 hectares. Si le Théâtre Sylvia Monfort n'est pas discutable, il n'en va pas de même pour les parkings de surface implantés ça et là ainsi que pour la rangée de bâtiments situés au 106 rue Brancion. Il serait donc juste d'annexer la Petite Ceinture.

Alors que le Parc n'est conçu que pour les plus petits enfants, il serait peut être intéressant de consacrer l'espace compris entre la rue Jacques Baudry et la rue Brancion pour les plus grands. Une doléance a déjà été présentée dans ce sens en Mairie par des jeunes qui se plaignaient de ne rien avoir dans l'arrondissement.

Pourquoi ne pas répondre à l'attente du quartier pour ouvrir la Petite Ceinture ?

Les errements dans lesquels l'on est tombé avec le marché Jacques Marettte ne doivent pas être répétés. En effet, il y a quelques années la construction du tramway T3 et la rénovation de la Porte Brancion ont fait que les habitants n'avaient plus de commerçants. Ils ont alors souhaité un marché de proximité. Des commerces sont revenus. Bien après un marché a été installé là où on ne l'attendait pas. Moralité : c'est un fiasco d'autant plus regrettable que les jeudi et vendredi les classes de nature de la Ville de Paris ne peuvent plus se tenir à cause de cette inconséquence.

En conclusion, **M. LEPLAT** suggère de reconsidérer dans le temps la politique d'aménagement de la Petite Ceinture entre la rue Jacques Baudry et le Parc André Citroën.

La quartier Georges Brassens devrait dès maintenant être favorisé.

La parole est ensuite donnée à **Michel HENRY** membre de l'ASEV (Association Sauvegarde des Espaces Verts et Qualité de Vie du Quartier de la Porte de Versailles).

Tout d'abord, il souligne que l'ASEV se bat pour la défense des espaces verts du quartier et l'ouverture de la petite ceinture depuis bientôt 40 ans. Si les tennis des cheminots et les arbres de la petite ceinture sont encore là, c'est que l'ASEV a engagé, en 1971, un important combat contre un projet immobilier qui depuis a été abandonné.

L'ASEV poursuit son action pour obtenir l'ouverture aux piétons. Récemment, lors de l'enquête publique de modification du PLU, l'ASEV a demandé à nouveau que la liaison piéton du Parc Brassens au Parc Citroën figure avec la légende « liaison piétonnière à conserver ou créer ».

Toutefois, une étape importante a été franchie en 2006 avec la signature du protocole-cadre entre RFF (Réseau Ferré de France) et la Mairie de Paris. Un Comité de Pilotage a été créé qui comprend notamment un représentant de chaque mairie d'arrondissement. Aussi, deux questions se posent : qui est le représentant de la Mairie du XV et pourrait-on l'entendre sur les travaux de ce Comité ? Pourquoi les associations concernées par l'ouverture aux piétons de la petite ceinture ne sont-elles pas invitées au Comité de Pilotage ?

Une habitante rappelle qu'une Coulée Verte existe déjà. Elle part de la gare Montparnasse et passe par la Porte de Vanves, et est indiquée dans les guides de randonnée. Le choix des termes est donc malheureux, et il faudrait trouver un autre nom.

M. MENGUY indique que cette appellation sera respectée, et que si ce terme est employé pour ce projet il s'agit d'une appellation commune parmi d'autres, comme petite ceinture ou petite ceinture ferroviaire, en l'absence d'un nom définitif, qui sera probablement trouvé après les travaux.

Un intervenant indique qu'il existe une pétition de 300 personnes contre les turbines sur le toit de l'École Nationale Supérieure des Arts Appliqués et des Métiers d'Art. La Mairie aurait répondu que l'école les coupe la nuit et qu'il existe une insonorisation, mais d'après l'intervenant ce n'est pas le cas. Celui-ci a rencontré un chargé de mission sur ce sujet à la Mairie, M. LA COMBE.

M. MENGUY indique qu'il est intervenu sur ce point au niveau de la région, qui est maître d'œuvre, pour demander qu'un certain nombre de mesures soient prises. Il propose de refaire une pétition. Les travaux de l'ENSAAMA ont en effet posé des problèmes aux riverains, aux professeurs et aux élèves. Ces nuisances ne doivent toutefois pas remettre en cause l'attachement du 15^{ème} pour cette école, dont on peut être fier.

Un habitant revient sur la Coulée Verte. Les arbres ne sont pas élagués depuis 1996. Le tronc ne dépasse pas le 1^{er} étage mais les branches atteignent le 6^{ème}. Il l'a souvent signalé à la Mairie et à Réseaux Ferrés de France mais n'a pas obtenu de réponse. La situation est très gênante en cas de tempête.

- Les nuisances liées au Parc des Expositions aux abords de la porte de la Plaine

M. RHEIMS indique qu'il ne s'agit en aucun cas d'un réquisitoire contre Viparis mais d'une base de réflexion pour rendre Paris plus agréable.

Les nombreux salons entraînent des nuisances dont le parc est responsable directement ou indirectement. Les places de parking sont déjà insuffisantes, qu'en sera-t-il quand le projet de tour sera accepté ? Les transports sont également surchargés, et la propreté est difficile à maintenir aux abords du Parc.

M. RHEIMS évoque les problèmes liés au montage. Il passe un certain nombre de photos, où l'on peut constater un nombre important de camions stationnés dans les deux sens de la circulation sur l'avenue de la Porte de la Plaine, ce qui rend la circulation extrêmement difficile. Sur la Place des Insurgés, le bus 89 est bloqué. La sortie du périphérique est également bloquée. Ce phénomène se répercute également sur le boulevard Lefevre, la Porte de la Plaine, et l'avenue du Général Guillaumat, où des embouteillages se créent. Cela coupe la circulation des bus, et de la future ligne de minibus.

Surtout, les camions arrivent plusieurs heures avant d'être autorisés à entrer dans le Parc.

M. RHEIMS suggère un parc de rétention des camions en attente, ou un arrêté de la Mairie interdisant un tel stationnement.

Par ailleurs, le hall 6 est utilisé lors de certains salons pour le stationnement des motos et des autocars. Or les autocars coupent la circulation lorsqu'ils tournent à gauche. La nuit, les cars ne peuvent aller à droite, donc les agents de Viparis les font traverser les lignes blanches. Il faudrait prévoir l'entrée par la porte C.

M. RHEIMS suggère à Viparis de réfléchir à cette possibilité, et à la Mairie d'envisager la mise en place d'un sens unique.

Mme FERHAT remercie **M. RHEIMS** pour son travail, de même que les autres membres du Conseil de quartier, qui font un grand travail.

- Projet de Tour Triangle dans le Parc des Expositions

Marjorie NETANGE, représentante d'UNIBAIL, présente le projet. Le constat a été fait que la Porte de Versailles est cruciale pour Paris, voir même pour la métropole, dans un secteur d'activité très concurrencé par les autres villes européennes qui renforcent leurs parcs d'exposition. Le Parc des Expositions a lui aussi besoin d'éléments nouveaux et forts : la Tour Triangle doit lui apporter un nouveau souffle.

La localisation est intéressante, car un lieu en périphérie permet des choses différentes du centre-ville. La Tour Triangle se veut être une nouvelle icône architecturale.

Le projet a été confié aux architectes Herzog et De Meuron. La réunion de différents équipements dans un seul bâtiment permettra notamment de libérer l'entrée de Paris Expos, afin d'y créer un espace ouvert et un parc. Le bâtiment sera aussi un nouveau symbole et un modèle en matière d'écologie, notamment en raison de sa concentration, de son ensoleillement et de l'utilisation de la géothermie qui faciliteront le chauffage de l'édifice, et de son orientation vis-à-vis des vents qui permettra une ventilation naturelle. Son ombre n'atteindra pas les bâtiments riverains. La tour devra être accueillante, et attirer le public, aussi l'accès se fera depuis la place, et des terrasses (dont un belvédère au dernier étage) permettront d'observer Paris, Issy-les-Moulineaux et Vanves. Cet espace sera également un des principaux nœuds parisiens de concentration des transports publics.

Le Parc des Expositions actuel, géré par *Viparis*, une filiale d'Unibail-Rodamco et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), est un site économique majeur de la capitale, avec 7 millions de visiteurs par an. Un des objectifs du projet était de rapprocher le site de son environnement immédiat. Le Parc actuel est composé de deux parties, situées de part et d'autre de l'avenue Ernest Renan qui relie Paris à Issy-les-Moulineaux et Vanves. Le nouveau projet doit faciliter les liaisons entre les deux parties du Parc, et entre le 15^{ème} arrondissement et les communes voisines. Selon Mme NETANGE, le site est très bien desservi en transports en commun, et la connexion avec la ligne 2 du tramway permettra de rejoindre La Défense en 20 minutes.

Les premières réflexions s'étaient penchées sur la constitution de plusieurs bâtiments en hauteur, accueillant des équipements et services jusqu'ici absents de la Porte de Versailles et qui accroîtraient son attractivité. En raison du manque d'espace dans le Parc des Expositions, l'installation de ces bâtiments sur la place de la Porte de Versailles a été envisagée, mais a été abandonnée pour des raisons d'ombre portée. Un projet de bâtiment unique rassemblant tous les services et créant de la liaison a donc été retenu, pour être placé le long de l'avenue Ernest Renan. L'ombre portée sera concentrée sur le hall 1 et les autres halls, aussi les riverains seront préservés. La tour fera moins de 200m.

Un système de passerelles, éventuellement requalifiées, continuera d'assurer la liaison entre les deux parties du parc. Des commerces et restaurants occuperont le long de l'avenue Ernest Renan, afin de l'animer. Un réaménagement et élargissement de la place longeant le boulevard Victor sont également envisagés, grâce au transfert d'activités logistiques vers la porte du côté Vanves. La place pourra être transformée en espace vert.

La forme de la tour est liée aux réflexions sur les ombres portées et sur la qualité environnementale. La base évasée et fine permet de ne pas boucher la vue des riverains. Il n'y aura pas de logements dans le Triangle. C'est un site économique, dédié aux salons, aux pépinières d'entreprises (notamment d'exposition), aux bureaux, aux restaurants... Des espaces seront accessibles au public.

M. GOUJON, Député-Maire du 15^{ème} arrondissement, rappelle premièrement qu'il a été décidé que le Maire ne siégerait pas en Conseil de quartier afin de le laisser délibérer en toute liberté, mais qu'il serait présent lorsque le débat porte sur des sujets particulièrement importants, afin d'écouter l'avis des habitants et de pouvoir porter celui-ci auprès des autres institutions.

C'est le second Conseil de quartier, après Vaugirard / Parc des Expositions, où la tour est présentée. Une exposition, où les visiteurs pouvaient donner leur avis, a également été organisée par Unibail à la Mairie du 15^{ème}. De nombreux débats ont également eu lieu en Conseil d'Arrondissement et en Conseil de Paris.

Le Maire du 15^{ème} devra donner son avis sur ce projet d'UNIBAIL, mais la décision reviendra au Maire de Paris, qui a déjà autorisé UNIBAIL à continuer.

M. GOUJON ne veut pas lancer un débat sur les tours. Les questions qui lui semblent pertinentes sont : Est-ce que cette tour apporte quelque chose ? Quelles sont ses fonctions ? Quels équipements publics contiendra-t-elle ? Quels problèmes ou insuffisances posera-t-elle en termes de nuisances, de desserte, de parkings ?

La construction de la tour est a priori programmée, mais M. GOUJON estime que les habitants doivent donner leur avis sur son contenu.

Tristan FLEURQUIN, de l'association Environnement et Habitants du 15^{ème}, indique que le quartier est honoré de la présence du Maire, que cela est bien qu'il vienne au Conseil de quartier. Il indique que son association est opposée à la création de cette tour, et souhaiterait connaître les échéances et les moyens de s'y opposer.

M. BOURRU, membre suppléant du Conseil de quartier, signale que le square Brancion est dans un état de délabrement total.

Mme FERHAT indique qu'elle habite au square Brancion, qu'elle connaît bien le problème et qu'elle travaille dessus avec le Conseil de quartier. **Mme PIETRANICO** indique que les problèmes ont été signalés à la Mairie de Paris.

Un intervenant évoque le stationnement autour du Parc des Expositions pendant les grands salons, où le quartier est encombré : le stationnement pourrait être rendu payant durant ces périodes, plus en périphérie.

Un habitant, habitant la rue Santos Dumont, rappelle qu'il y a quelques temps les habitants se sont prononcés contre les tours lors d'un référendum. Il semble que M. DELANOE ait déjà donné son accord, que le projet est réglé, alors pourquoi demander leur avis aux habitants ?

Patrice MAIRE, Président de l'association Mont 14, a l'impression que Mme HIDALGO considère que la concertation est terminée. Il évoque le sentiment de frustration des habitants, que le projet a été présenté mais pas réellement débattu.

M. MAIRE rappelle qu'il tient un stand rue Olivier de Serres le dimanche matin. Des gens croient encore qu'il y aura des logements dans la tour. La tour est présentée comme écologique, mais il ne voit pas en quoi. Elle est également présentée comme transparente, or des panneaux solaires seront installés. L'association souhaite la continuation du débat, organisée par le Maire.

Un habitant indique que ce projet lui rappelle Beaugrenelle, où tout était présenté comme formidable, mais qui s'est avéré être un échec. Il rappelle également qu'il n'y a aucun ascenseur au métro Porte de Versailles. Il estime également que des WC publics devraient être installés dans tous les parcs et jardins.

Michel HENRY, membre de l'ASEV, souligne que Paris a le taux d'emploi le plus élevé de la région, ce qui entraîne d'importantes migrations banlieue / Paris (le métro est déjà saturé). Le projet Triangle poursuit cette tendance. Les tours à Paris ne s'intègrent pas dans la politique régionale.

Par ailleurs le projet n'est pas conforme au PLU approuvé. L'ASEV avait fait des réserves à l'inscription du Parc des Expositions en « zone de grands équipements » dont le contenu était particulièrement imprécis. Les membres de l'ASEV aimeraient connaître la position de la Mairie du 15^{ème}, d'autant plus qu'il vient d'être dit que la réalisation est programmée.

Un intervenant évoque le problème du stationnement des bus, et le bouchage du périphérique.

Des accès vers la tour depuis le périphérique sont-ils prévus ? La situation ne va t-elle pas empirer en termes de parking ? Le rôle de la tour en la matière n'est pas encore connu.

Un membre de l'association DLP 15 a assisté au Conseil de quartier Vaugirard / Parc des expositions, et avait le sentiment que le Maire était assez favorable. La Mairie du 15^{ème} est-elle favorable au projet sur le principe, indépendamment des aménagements ?

Une habitante se déclare opposée à une tour aussi haute, et veut connaître les moyens qu'a la population parisienne de s'opposer. Les habitants se sont prononcés contre dans un référendum. Pourquoi ne pas la déplacer hors de Paris, qui est déjà très encombré ? Elle souhaite que le Maire défende l'avis du quartier. La population du 15^{ème} est très importante, et doit être écoutée.

Une habitante de la rue des Morillons indique qu'elle souhaite profiter de la présence du Maire pour revenir sur la question de l'entretien des trottoirs dans cette périphérie. Le danger est important pour les personnes âgées, car les trous ne sont jamais bouchés. Les aveugles n'arrivent plus à se diriger convenablement en raison de l'état de la chaussée.

Un habitant pense qu'il aurait été pertinent de mener une enquête auprès des organisateurs d'expositions, dans le cadre d'un travail fait au sein du Parc des expositions. Le cadre de la concurrence internationale n'est pas une justification suffisante pour ce projet, il nécessite une demande des exposants, des organisateurs de grandes expositions. Le parc de Villepinte aussi expose. Y a-t-il réellement un besoin ?

Par ailleurs, les architectes chargés du projet sont très bons, mais d'autres projets étaient possibles. Il aurait par ailleurs été préférable de favoriser la décentralisation, car Paris est déjà saturé.

Certaines villes moyennes sont très bien placées pour recevoir une partie de cette activité économique.

Le public demande également ce qu'il en est du projet de minibus, et si l'on peut espérer des commerces de bouche dans la tour, car ils ont disparu au profit de restaurants étrangers.

Un habitant du 42 boulevard Lefevre indique qu'il a vu les effets du Parc des Expositions, dont les alentours sont infernaux pour les riverains, voire dangereux. Le quartier a besoin d'aménagements pour que les gens puissent se garer et se déplacer tranquillement.

M. GOUJON indique être surtout venu pour écouter l'opinion des habitants plus que pour répondre aux questions. Une consultation a eu lieu en mairie, une lettre a été envoyée aux habitants pour connaître leur avis, d'autres concertations auront lieu en mairie. Cette concertation doit durer jusqu'en 2011.

Il rappelle que ce n'est pas un projet du Maire du 15^{ème}, mais un projet d'Unibail-Rodamco, qui considère que la tour est un besoin dans le cadre de la concurrence actuelle. La Mairie de Paris a pris le projet en main, puis a organisé une conférence de presse pour annoncer la réalisation du projet et lancer la consultation.

Mais le Maire du 15^{ème} n'est pas le représentant du Maire de Paris, et souhaite avoir l'opinion de la population quant à ce projet. Monsieur GOUJON ne pense pas que le projet soit totalement ficelé.

Le projet initial étant axé sur l'accueil de congrès, qui doivent pouvoir se tenir sur le site, sur la création de pépinières d'entreprises. Il ne s'agit plus tout à fait de cela. La tour n'aura finalement pas de lien direct avec le parc, ce sera un bâtiment de bureaux, de restaurants. Les commerces de bouche sont une bonne chose, mais l'ouverture d'un commerce dépend de la volonté du commerçant.

La tour devait au départ faire 150 mètres de haut. Maintenant, elle semble devoir s'élever à presque 200 mètres. **Monsieur GOUJON** estime qu'un parking est nécessaire, car une partie des 5000 personnes venant travailler chaque jour dans la tour viendront en voiture.

Ces questions techniques influenceront son avis en tant que Maire du 15^{ème} arrondissement, aussi **Monsieur GOUJON** souhaite avoir l'avis du plus grand nombre d'habitants. Le 15^{ème} est un arrondissement traumatisé par les tours, suite aux projets Beaugrenelle et Montparnasse, mais pour lui il ne s'agit pas d'avoir un débat pour ou contre les tours, cela dépend du projet, et tous les moyens de concertation doivent être mis en œuvre.

Pour répondre à une question du public, **Monsieur GOUJON** indique que les habitants disposent du droit prévu par la loi d'émettre un recours contre le permis de construire. Quant à lui, il est trop tôt pour déterminer s'il faut fédérer des habitants pour ou contre le projet. Il regrette par ailleurs de ne pas être associé aux ateliers qui ont lieu à l'Hôtel de Ville. Un grand travail reste à mener, changer les règles d'urbanisme impliquera d'importants débats entre élus.

Un intervenant souhaite savoir quels élus sont prêts à suivre les habitants qui sont contre les tours. La réglementation ne permet actuellement pas ces tours, il ne comprend pas la mise en œuvre de ce projet.

Monsieur GOUJON rappelle qu'il formera son opinion en fonction de l'avis des habitants et des réponses techniques qui seront apportées aux interrogations.

Mme NETANGE, intervenante d'UNIBAIL, précise que le programme de la tour est en lien avec le parc. UNIBAIL est gestionnaire du parc, aussi ils connaissent au quotidien les besoins auxquels il faut répondre pour améliorer offre. Ceci inclut un hôtel identifié, un nouvel équipement de congrès et de conférences. Le Parc des Expositions dispose de peu de salles de réunion, encore moins de salles de réunions associées à des espaces d'exposition.

La tour Triangle est juste un élément d'un programme de modernisation de l'ensemble du Parc des Expositions. Une réflexion sur la logistique sera menée, notamment en ce qui concerne la création d'une nouvelle plateforme le long de la rue de la Porte d'Issy. Par ailleurs, un centre de congrès ne pourra pas prendre place dans la tour car un tel équipement nécessite 12 mètres sous plafond, ce qui est impossible dans une tour. Il faudra donc concevoir ce centre ailleurs dans le Parc.

Mme NETANGE indique également que les architectes chargés du projet sont prestigieux, mais qu'ils n'ont presque aucune réalisation française à leur actif. Le projet d'UNIBAIL est l'occasion de bénéficier d'une grande création architecturale.

Enfin, en ce qui concerne le transport et le stationnement, **Mme NETANGE** indique qu'un grand travail est mené avec la RATP sur la capacité des lignes existantes. La RATP a déjà intégré les nouveaux flux à prendre en compte en cas de construction de la tour, et considère que la capacité des lignes existantes est suffisante. La RATP estime même que ce tronçon est moins chargé que d'autres.

Mme NETANGE indique également que des places de stationnement seront créées pour la tour Triangle, mais en nombre limité pour encourager les gens à venir en transport en commun.

Mme FERHAT est étonnée par le point de vue de la RATP, et souhaite l'organisation d'une réunion avec la RATP pour discuter de ce point.

Un habitant rappelle également les problèmes de propreté de la station de métro Porte de Versailles.

Le Maire estime également la réponse de la RATP peu satisfaisante. De plus, des places de stationnement en nombre limité ne sont pas suffisantes, car les grands salons attirent beaucoup de monde. Ce sont de mauvaises solutions qui sont proposées en termes de parking et de transports en commun.

Mme FAVIER indique que lors des salons la ligne 12 est déjà encombrée, elle ne pourra pas absorber le nouveau flux de voyageurs. La limitation des places de parking n'empêchera pas les gens de venir en voiture, il sera juste encore plus compliqué de se garer.

Une habitante évoque un problème à l'extrémité de la rue Santos Dumont. Des petits bancs avaient été installés, et le quartier est très fréquenté durant les beaux jours. Mais des bandes de jeunes qui viennent de la Porte de Vanves s'installent dans le jardin

jusqu'au milieu de la nuit. Ceci a pour conséquence une saleté importante et des agressions. Elle-même a failli être agressée.

Mme FERHAT suggère de prendre contact avec **M. MARTINEZ**, Adjoint au Maire du 15^{ème} chargé de la tranquillité publique.

Alain MERCIER, Conseiller du quartier Alleray/Procession, souhaite avoir des précisions sur le permis de construire. Après avoir consulté tous les acteurs, qu'advient-il si le Maire de l'arrondissement émet un avis contraire ?

M. GOUJON précise que la loi Paris-Marseille-Lyon ne fait pas des Maires d'arrondissement des maires de plein exercice. L'unité de Paris est nécessaire, aussi la commune est Paris et non pas l'arrondissement. Le Maire de l'arrondissement donne juste un avis. Il est saisi obligatoirement sur l'intégralité des permis de construire, et donne un avis favorable, défavorable, ou favorable avec réserve. Mais la décision revient au Maire de Paris. Ce dernier tient cependant souvent compte de l'avis du Maire d'arrondissement, ainsi que des recours des habitants.

Une habitante évoque le permis de construire d'une antenne SFR, qui serait installée au 86 rue Olivier de Serres face à deux écoles. Le Maire de l'arrondissement est-il d'accord, où en est le projet ?

Mme FERHAT s'est renseignée sur cette antenne. Visiblement, aucune antenne n'est prévue pour le moment.

Les habitants répondent que le permis de construire est affiché.

Claire de CLERMONT-TONNERRE, Conseillère de Paris et 1^{ère} Adjointe au Maire du 15^{ème} chargée du développement durable, indique que la Mairie d'arrondissement ignorait l'existence de ce projet. Elle n'a pas été saisie par la Mairie de Paris. Il n'est d'ailleurs pas marqué sur l'affichette que la Mairie a donné un accord préalable, mais juste que ce permis est consultable en Mairie.

La Mairie de Paris a donné un avis favorable en octobre. La Direction des Espaces Verts et de l'Environnement doit aussi se prononcer.

Le principe de précaution est appliqué par la Mairie d'arrondissement quand un établissement de petite enfance se trouve dans les environs. L'affaire est récente, Mme de CLERMONT-TONNERRE a été saisie il y a deux jours seulement.

Une habitante revient sur l'intervention d'UNIBAIL sur la tour. Elle a expliqué que les exposants ont besoin d'un hôtel, d'un espace de congrès. Mais ce centre de congrès ne ferait pas partie de la tour, donc elle comprend peu la justification du projet, d'autant plus qu'il existe déjà des équipements semblables.

Mme NETANGE répond que Viparis est gestionnaire de la Porte de Versailles, mais aussi de la Porte Maillot, de Villepinte, et de presque la totalité des parcs d'expositions franciliens. UNIBAIL dispose donc d'une bonne visibilité sur les besoins. L'équipement sera complémentaire et non concurrent avec la Porte Maillot. 20000m² d'expositions sont disponibles à la Porte Maillot, or il y a de plus en plus besoin d'espaces d'exposition associés à des salles de réunions.

Mme PIETRANICO indique à l'assemblée qu'un droit de pétition a été voté par le Conseil de Paris.

Claude DARGENT, Conseiller de Paris, estime que c'est une bonne chose que le Maire du 15^{ème} arrondissement ait une position ouverte sur ce projet.

Avant de mettre fin à la séance, il est rappelé qu'un Pentagone à la française est actuellement à l'étude, avec l'implantation de nouveaux locaux du Ministère de la Défense à Balard. Un débat portera sur ce point.

Mme FERHAT remercie les participants et met fin à la séance.